

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le mardi 2 juillet 2019 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

125, Grande Allée

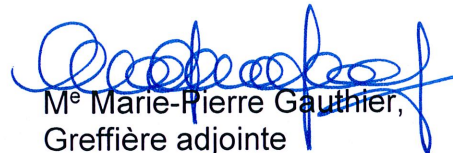
Demande déposée le 7 juin 2019 par M. Léon Bombardier concernant le lot 4 461 074, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 125, Grande Allée.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre pour un bâtiment existant, l'ajout d'une toiture à 2 versants :

- a) en partie dans la rive applicable de 15 mètres;
- b) en partie dans la bande de 5 mètres ajoutée à la rive;

alors que le Règlement de zonage 2368-2010 n'autorise pas ce type de transformation.

Donné à Magog, le 13 juin 2019.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe